



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision

**Modification n°1 du marché de services n°25190
DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 2025 - 6 Lots**

- Lot n°1 : Territoire SUD DU LOT – Commune d'AIGUILLON**
Lot n°2 : Territoire d'ALBRET – Communes de BRUCH et SOS
Lot n°3 : Territoire LOT AMONT – (systèmes d'assainissement de Dausse et de Bonaguil)
Commune SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE
Lot n°4 : Territoire GARONNE – Commune de FOURQUES-SUR-GARONNE
Lot n°5 : Territoire NORD DU LOT – Commune de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Lot n°6 : Territoire NORD DU LOT – Commune de SAINT-BARTHELEMY-D'AGENAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment :

- ses articles L.2124-1, R.2124-1, et R.2124-2 à R.2124-4 relatifs la procédure formalisée ;
- ses articles n° R.2194-1 à 9 relatifs à la modification du marché public,
- son article n° R.2194-7 relatif aux modifications non substantielles ;
- ses articles n° R.2194-8 et R.2194-9 relatifs à la modification de faible montant du marché public ;

VU l'Arrêté préfectoral n° 47-2025-06-30-00007 en date du 30 juin 2025 et ses statuts applicables au 1^{er} juillet 2025.

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

VU la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;

VU la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant au Bureau du Syndicat Départemental EAU47 la passation des marchés et de leurs modifications selon la procédure formalisée, modifiée par délibération syndicale n°25_005_C du 13 mars 2025 ;

VU la délibération Syndicale n°25_003_C du 13 mai 2025 approuvant les membres de la commission d'appel d'offres et prévoyant que pour les concours, le jury est composé des membres de la Commission d'appel d'offres ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est tenue le 16 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT le marché public de Services n°25190 conclu en date du 17 juillet 2025 et notifié le 31 juillet 2025 et le 7 août 2025 avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Etudes Environnement services (E.E.S.)
Lot 2 : Etudes Environnement services (E.E.S.)
Lot 3 : ENEA sarl
Lot 4 : ALTEREO
Lot 5 : Etudes Environnement services (E.E.S.)
Lot 6 : ALTEREO

CONSIDERANT que des modifications (non substantielle) des prestations et de faibles montants sont rendues nécessaires, conformément aux exigences du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne l'ensemble des études menées dans le cadre du présent marché devra intégrer l'impact du changement climatique et les adaptations nécessaires des infrastructures à ces conditions, notamment vis à vis des débits futurs.

Pour ce faire, la Trajectoire de réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) ou à défaut le scénario RCP8.5 sera retenu.

Dans le cas où la mise à disposition des données de simulations hydrologiques d'Explore 2 via le portail DRIAS-Eau ne serait pas effective, il sera demandé de produire des résultats robustes à partir de l'ensemble Explore2-2024. A minima, l'horizon moyen (2041-2070) sera retenu.

Détail par lot :

Lots	Entreprises retenues	Montant initial du marché	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché	% d'écart introduit par l'avenant
Lot 1	EES	70 290,00	2 150,00	72 440,00	3,10 %
Lot 2	EES	51 821,28	2 150,00	53 971,28	4,20 %
Lot 3	ENEA	49 589,22	2 470,00	52 059,22	4,98 %
Lot 4	ALTEREO	57 245,50	2 800,00	60 045,50	4,89 %
Lot 5	EES	127 107,00	2 150,00	129 257,00	1,70 %
Lot 6	ALTEREO	39 121,70	1 900,00	41 021,70	4,86%

CONSIDERANT que le délai d'exécution de chaque lot est inchangé.

La Présidente

DÉCIDE de signer la modification n°1 au marché de services susvisé afin d'intégrer conformément aux exigences du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne l'ensemble des études menées dans le cadre du présent marché devra intégrer l'impact du changement climatique et les adaptations nécessaires des infrastructures à ces conditions, notamment vis à vis des débits futurs, dont la plus-value pour ses prestations supplémentaires s'élève à 13 620,00 € HT pour les 6 lots, soit +3,45 % d'écart introduit par les avenants ci-dessous détaillés :

Lots	Entreprises retenues	Montant initial du marché	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché	% d'écart introduit par l'avenant
Lot 1	EES	70 290,00	2 150,00	72 440,00	3,10 %
Lot 2	EES	51 821,28	2 150,00	53 971,28	4,20 %
Lot 3	ENEA	49 589,22	2 470,00	52 059,22	4,98 %
Lot 4	ALTEREO	57 245,50	2 800,00	60 045,50	4,89 %
Lot 5	EES	127 107,00	2 150,00	129 257,00	1,70 %
Lot 6	ALTEREO	39 121,70	1 900,00	41 021,70	4,86%
Montant du marché		395 174,70	13 620,00	408 794,70	3,45 %

DIT que le nouveau montant du marché s'élève à **408 794,70 € H.T.** soit 490 553,64 € T.T.C. ;

PRÉCISE que le pourcentage d'écart introduit par cette modification n°1 est de **+3,45 %** par rapport au montant du marché initial ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2025 du budget annexe « Assainissement Collectif » ;

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 18 septembre 2025
Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC